



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 février 2026

Objet : Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Bastia et l'Institut Médico Educatif (IME) Les Tilleuls – Accueil de jeunes en insertion au sein des services municipaux

Date de la convocation : 6 février 2026

Date d'affichage de la convocation : 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GIUDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R 315-6 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 février 2026 ;

Considérant le projet de l'Institut Médico Educatif (IME) les Tilleuls visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes présentant un trouble du développement intellectuel et éloignés des dispositifs de droit commun et reposant sur la découverte

progressive du monde du travail et l'acquisition des savoir-être et savoir-faire nécessaires à une future insertion ;

Considérant le partenariat proposé par l'IME les Tilleuls avec la ville de Bastia afin d'organiser l'accueil encadré de jeunes au sein de plusieurs services municipaux ;

Considérant les objectifs de ce partenariat :

- Offrir à des jeunes en grande difficulté une première expérience structurée du monde du travail.
- Favoriser l'acquisition de règles de vie, de comportements professionnels et des compétences psychosociales.
- Permettre une mise en situation concrète, accompagnée par les éducateurs de l'IME.
- S'appuyer sur les compétences des agents municipaux pour transmettre les bonnes pratiques professionnelles.
- Contribuer à la confiance en soi, à la socialisation et à la restauration de l'image personnelle des jeunes.

Considérant les activités proposées concernant notamment la découverte de divers métiers, et de manière générale les tâches réalisées par les services municipaux ;

Considérant que la convention définit les modalités d'accueil, d'engagement ainsi que d'organisation ;

Considérant l'implication de la Ville dans ce projet s'inscrivant pleinement dans :

- Sa mission d'action sociale et éducative
- Son rôle dans la promotion de l'insertion professionnelle
- Sa volonté de développer des partenariats avec les structures locales d'accompagnement
- Une démarche citoyenne et inclusive valorisant les agents et les services municipaux

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité,*

Article 1 :

- **Approuve** la convention de partenariat entre la ville de Bastia et l'Institut Médico Educatif (IME) les Tilleuls.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent.

Article 3 :

- **Dit** que Monsieur le Maire rendra compte des actions engagées.

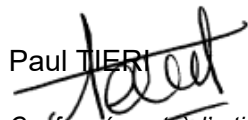
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

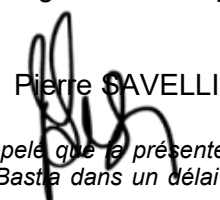
Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 23/02/2026

Signé électroniquement le 22/02/2026

Paul TIERI


Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à

compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.